

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

4ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2019

Séance du 16 octobre 2019

CD20191016_23
id. 4801

Le 16 octobre 2019, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

Nombre de membres du Conseil départemental : 30
Quorum :16

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BAYLET, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

Mme BAREGES (pouvoir à Mme FERRERO)

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

PERSONNEL DÉPARTEMENTAL CRÉATION D'EMPLOIS

Compte tenu des nécessités de service, le Président expose qu'il convient :

- pour les besoins du pôle des solidarités humaines de créer 3 emplois d'assistants socio-éducatif, un emploi de psychologue, 3 emplois d'infirmières et de supprimer 1 poste de médecin.

- de procéder à la création de 11 postes d'agents de maîtrise et de supprimer 6 postes d'adjoints techniques et 5 postes d'adjoints techniques des établissements d'enseignement.

Connaissance prise du rapport, l'Assemblée est appelée à délibérer.

*

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis favorable de la commission administrative paritaire du 14 juin 2019,

Vu l'avis favorable du comité technique paritaire du 4 juillet 2019,

Vu l'avis de la commission affaires générales, personnel,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Décide, compte tenu des nécessités de service :
 - la création de 3 emplois d'assistants socio-éducatifs,
 - la création d'1 emploi de psychologue,
 - la création de 3 emplois d'infirmières,
 - la création de 11 postes d'agents de maîtrise (dont 1 sur le budget annexe de la base de loisirs et de plein air du Tarn et de la Garonne),

- la suppression de 6 postes d'adjoints techniques (dont un poste sur le budget annexe de la base de loisirs et de plein air du Tarn et de la Garonne),
- la suppression de 5 postes d'adjoints techniques des établissements d'enseignement,
- la suppression d'1 poste de médecin
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, les actes afférents à la mise en œuvre de ces décisions ;
- Précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des emplois créés seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

Le Président ,

Christian ASTRUC